

COMMUNIQUÉ CGT

Les députés, à l'heure du débat à l'Assemblée Nationale dans la nuit du 9 au 10 avril 2015 lors des débats sur la loi santé, ont voté favorablement la suppression de l'adhésion obligatoire à l'Ordre infirmier.

La CGT salue l'écoute des parlementaires dans leur volonté de répondre à leur aspiration.

La Ministre, Marisol Touraine contrairement à ce qu'elle affirme depuis plus d'un an, n'a pas soutenu cet amendement.

L'Ordre National Infirmier a communiqué auprès de ses élu-es pour leur signifier que tout n'était pas perdu et de continuer leur action.

La CGT demeure attentive et vigilante pour poursuivre la bataille pour que le Sénat entérine cet amendement qui correspond aux revendications de la profession parfois " enrôlée" de force. La CGT continue de porter l'idée qu'il faut une loi spécifique d'abrogation de tous les Ordres professionnels et de transferts de leurs missions.

La profession n'a pas besoin d'un Ordre professionnel mais de moyens suffisants pour permettre une prise en charge de qualité de la population.

Secteur revendicatif

Fédération CGT Santé Action sociale.